

## SCHEMA CYCLABLE ET VILLE APAISEE.

### Résumé de la réunion publique du 2 décembre 2024 à Soustons

#### Objectif schéma cyclable :

- sécuriser et valoriser les parcours vélos du quotidien
- connecter les quartiers au centre-ville
- Développer équipements et services pour faciliter et encourager une pratique régulière
- renforcer les aménagements déjà réalisés
- être en capacité d'accueillir les flux de la haute saison
- Une vision globale des mobilités au quotidien

#### Mobilités :3 leviers d'actions

- 1.conforter la ville apaisée (qui va être changé pour ville apaisante)
- 2.relier les quartiers et les centralités à vélo
- 3.développer les qualités d'accueil et d'animation du centre

#### Encourager la règle des 3C : Cohabitation -Convivialité-Courtoisie

Concilier tous les usages en :

- réduisant les vitesses des véhicules motorisés
- sensibilisant, communicant, co-construisant pour faire évoluer les comportements

#### Vitesse limitée à 30 KM/H dès le 1 janvier 2025 pourquoi ?

- réduction des distances d'arrêt des véhicules
- à 30 km/h le bruit routier diminue de 3 à 4 décibels
- augmentation du champ visuel
- perte de temps négligeable

#### Un projet pédagogique collectif

Un dispositif zone 30 à marquer sur le terrain et dans les têtes ....

RESPIRONS PROFITONS RALENTISSONS 30KM/H

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la zone 30 concerne toute l'agglomération et le double sens vélo est la règle générale ; Certaines voies structurantes seront maintenues à 50KM/H.

#### Extension de la zone de rencontre du cœur de ville vitesse 20 KM/H

CHAUCIDOU : chaussée à voie centrale banalisée (CVCB)

Il s'agit d'une voie centrale bidirectionnelle sans marquage axial délimitée par 2 bandes de rive permettant la circulation des vélos et piétons si absence de trottoirs

VELORUE : renforcement de la signalisation pour conforter le positionnement du vélo sur la chaussée

L'avenue des conquillots sera classée CHAUCIDOU ou VELORUE (probablement)

L'étude faite en novembre sur cette avenue a montré que 85% des automobilistes roulaient en dessous de la vitesse moyenne constatée à 46 km/h..69% des automobilistes roulaient à plus de 30km /h .....

Photos des planches présentées lors de la réunion ci-dessous :



## Elaboration et mise en oeuvre du Schéma cyclable de Soustons

Le **schéma cyclable** est un outil qui définit, organise et planifie le développement de la **cyclabilité du territoire**.  
Il prend en compte les objectifs et les projets cyclables des **partenaires de la ville (MACS - CD40)**.

Des habitants et usagers volontaires ont été associés à son élaboration : **enquêtes en ligne et ateliers-débats**.

### Objectifs du schéma cyclable

- Sécuriser et valoriser les parcours vélo du quotidien
- Connecter les quartiers au centre-ville
- Développer des équipements et services pour faciliter et encourager une pratique régulière
- Renforcer les aménagements déjà réalisés
- Etre en capacité d'accueillir les flux de la haute saison

VILLE DE  
SUSTONS

2

## Une vision globale des mobilités du quotidien

Pour définir le développement de son réseau cyclable à terme, la ville a travaillé en partenariat avec MACS à la mise au point d'une **vision globale des mobilités** sur son territoire.

→ **Fixer le cap à suivre**



→ **Concilier tous les usages**

*Tout le monde doit pouvoir trouver sa place dans l'espace public !  
Il s'agit de prendre en compte les besoins de tous les modes de déplacement et pas simplement des cyclistes.*

→ **Agir sur tous les modes de déplacement**

*Pouvoir « utiliser le bon mode au bon moment » en encourageant les alternatives à la voiture - Pouvoir tout faire (ou presque) sans sa voiture.*

→ **Questionner et confronter les pratiques avant de « penser » les solutions d'aménagement**

*La cyclabilité de la ville, ce n'est pas uniquement des aménagements cyclables.*

## TROIS leviers d'actions

Le cap à suivre retenu :



### 1- Conforter la ville apaisée

Il s'agit d'améliorer le cadre de vie, la sécurité des piétons et des cyclistes en mettant en oeuvre un plan de modération des vitesses associé à un projet pédagogique.  
La réduction des vitesses favorise la cohabitation piétons, vélo et voitures.  
« Muscler » les dispositifs existants pour les rendre plus efficaces (Zone 30 - Zone de rencontre)

### 2- Relier les quartiers et les centralités à vélo

Il s'agit d'encourager et de sécuriser les mobilités douces sur les trajets de proximité et du quotidien.  
Pouvoir tout faire (ou presque) sans sa voiture  
Disposer d'une offre de stationnement vélo et des services adaptés aux besoins

### 3- Développer les qualités d'accueil et d'animation du centre

Il s'agit de renforcer l'identité de la ville nature en poursuivant la valorisation des places et des espaces publics du centre-ville.  
Travailler une écriture des aménagements propice à l'apaisement de la circulation et compatibles avec les besoins des piétons et des usagers les plus vulnérables.

# La Ville apaisée

## Quels Objectifs ?

- Créer les conditions pour faciliter la cohabitation entre les usagers : piétons, cyclistes, automobilistes, ...
- Créer les conditions pour favoriser une mixité des usages dans les espaces contraints de la ville en permettant « le retour » des cyclistes dans la circulation générale.

### Rappel du Code de la Rue

Principe de prudence vis à vis de l'usager le plus vulnérable



Encourager la règle des  
entre usagers



**3C** Cohabitation - Convivialité - Courtoisie

## Concilier tous les usages

Tout le monde doit pouvoir trouver sa place dans l'espace public !

### Comment faire ?

- Réduire / contenir les vitesses des véhicules motorisés
- Sensibiliser, communiquer et co-construire pour faire évoluer les comportements et les pratiques
- Réaliser progressivement des aménagements de sécurité et des requalifications de rues



Des aménagements (toujours) compatibles avec les besoins des piétons et des usagers les plus vulnérables

Utilisateur de fauteuil roulant



2 passagers en voiture



2 passagers en voiture



## Soustons, ville apaisée

# Pourquoi limiter la vitesse à 30 km/h ?

A 30 km/h, la probabilité de décès d'un piéton dans un choc avec un véhicule est inférieure à 10%.



à 70 km/h → 100 %

à 50 km/h → 50 à 80 %

à 30 km/h → - de 10%

### Réduction des distances d'arrêt des véhicules

Plus la vitesse des véhicules est réduite plus la distance d'arrêt est courte. 25 m à 50 km/h contre 9 m à 30 km/h sur route sèche.

### A 30 km/h, le bruit routier diminue de 3 à 4 décibels

Cela équivaut à une diminution de moitié du volume de trafic sur une route moyennement chargée.



### Augmentation du champ visuel

La vitesse altère le champ de vision. Il est de 90° à 50 km/h contre 120° à 30 km/h. A vitesse réduite, la « communication » entre piéton, cycliste et automobiliste devient possible. On a le temps d'échanger un regard pour faire comprendre ses intentions.



### Une perte de temps négligeable

Les conducteurs ont tendance à surestimer le temps gagné lorsqu'ils roulent vite. Ne pas confondre la vitesse de pointe et la vitesse moyenne. De 50 à 30 km/h, la vitesse moyenne baisse de 10% et le temps de trajet augmente de 10%.



30

Soustons, ville apaisée

# Un projet pédagogique collectif

## Un dispositif Zone 30 à marquer sur le terrain et dans les « Têtes »

*Pas uniquement des aménagements !*

La ville apaisée est un projet pédagogique avec des actions éducatives et des campagnes de sensibilisation pour faire évoluer les comportements et les pratiques.

On ne fera jamais mieux comme équipement de sécurité dans une voiture.



En ville désormais routons à

**30**

presque partout

DANS LA VILLE, JE ROULE TRANQUILLE

**30**

**KM/H**

À MESURES DE NOUVELLES RÈGLES POURQUOI GÉNÉRALISER COMMUNIQUER

**AYTRÉ ZONE 30**

Après une conférence à des destinations pressenties de circulation de sécurité.

Pour améliorer cette situation, la ville a décidé de mettre en place un plan de circulation de tranquillité et de sécurité des personnes dans les zones.

À partir du 22 septembre 2016, successivement, notamment via à nos habitants !

**RESPIRONS, PROFITONS, RALENTISSONS**

À SOUSTONS, NOUS PRENONS SOIN LES UNS DES AUTRES

**30**

VILLE DE SOUSTONS

**RESPIRONS, PROFITONS, RALENTISSONS**

À SOUSTONS, NOUS PRENONS SOIN LES UNS DES AUTRES

**30**

VILLE DE SOUSTONS

**RESPIRONS, PROFITONS, RALENTISSONS**

À SOUSTONS, NOUS PRENONS SOIN LES UNS DES AUTRES


**30**

VILLE DE SOUSTONS

Soustons, ville apaisée

# Mode d'emploi


**30 km/h partout en agglomération SAUF**  
sur certaines voies structurantes maintenues à 50 km/h



**SOUSTONS**  
ZONE 30

La totalité du territoire aggloméré de Soustons délimitée par les panneaux d'entrée d'agglomération EB10 est classée en zone 30. Le panneau B30 "Zone 30" est alors associé au panneau EB10 d'entrée d'agglomération. La vitesse limite dans l'agglomération est donc de 30km/h pour toutes les rues (sauf autres prescriptions ponctuelles : zone de rencontre, limitation à 50, ...).

La signalisation des axes qui restent à 50 km/h est indiquée par un marquage au sol.



Une ellipse 50 au sol

## Ce qu'il faut retenir

- La zone 30 ne concerne pas une rue mais toute l'agglomération.
- La vitesse est limitée à 30 km/h tant que vous n'avez pas rencontré un marquage au sol ou un panneau indiquant une autre vitesse.
- Le double sens vélo est la règle générale dans les rues à sens unique.

**A partir du 1er janvier 2025**

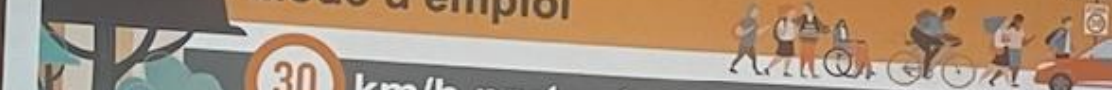
VILLE DE SOUSTONS

Mode d'emploi

# 30 km/h partout en agglomération SAUF

sur certaines voies structurantes maintenues à 50 km/h

Signalisation et marquages au sol





**SOUSTONS**  
ZONE 30

Ellipse 50 au sol sur tronçon maintenu à 50 km/h

Porte marquant le passage de 50 à 30 sur les voies structurantes

Ellipse 30 au sol en rappel à l'intérieur de la Zone 30


VILLE DE SOUSTONS

En 2026  
Place des Arènes

# Extension de la Zone de rencontre du coeur de ville

Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. (Exemple : rue Daste)



## Ce qu'il faut retenir



**Quand je suis à pied**  
Je suis prioritaire sur tous les autres usagers. J'ai le droit d'utiliser toute la chaussée pour me déplacer. Mais attention, la zone 20 n'est pas une rue piétonne, des véhicules motorisés circulent.



**Quand je suis à vélo**  
Je cède la priorité aux piétons. Je peux rouler à contresens dans les rues à sens unique quand la signalisation l'autorise. Je suis vigilant aux intersections, notamment à cause des véhicules qui ne pensent pas forcément à regarder du côté du double sens vélo. Je n'hésite pas à me servir de ma sonnette pour me signaler aux autres usagers.

**Quand je suis en Voiture, moto, scooter, ...**

Je suis autorisé à circuler dans la zone de rencontre, mais je cède la priorité aux piétons. Je ne dépasse pas 20 km/h.

Je dois faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables. Je stationne uniquement dans les emplacements spécifiquement désignés et matérialisés au sol. Une fois garé, je vérifie qu'aucun cycliste n'arrive avant d'ouvrir ma portière.



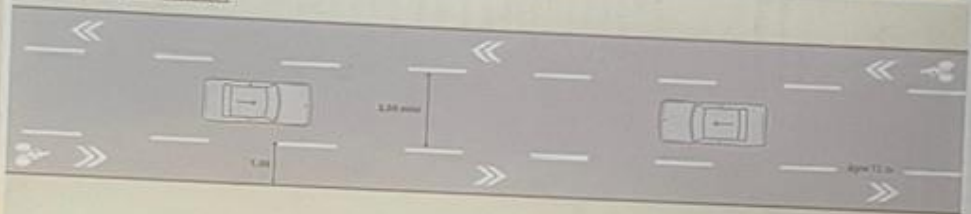
# La Chaucidou

## Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB)

Il s'agit d'une voie centrale bidirectionnelle sans marquage axial, délimitée par deux bandes de rive. Les bandes de rives permettent la circulation des cyclistes, voire des piétons en l'absence de trottoir. Les véhicules peuvent se déporter sur ces espaces lorsqu'ils sont amenés à se croiser, mais en cédant la priorité aux cyclistes et piétons.



## Marquages au sol



## Voies aménagées en 2025

- rue Bernard Pontneau / rue de Moscou / rue de Montbrun
- avenue de Huningues
- rue de Mora
- rue du Collège / rue de Péchique



Soustons, ville apaisée  
**Mode d'emploi**

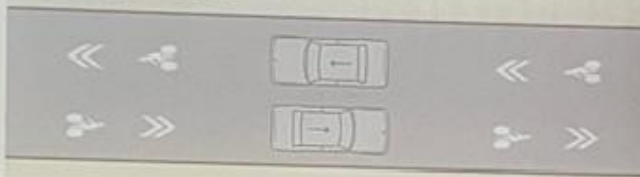


## La Vélorue

Il s'agit d'un **renforcement de la signalisation** pour conforter le positionnement du cycliste sur la chaussée. Ce dispositif est adapté aux voies étroites, à double sens de circulation et avec un trafic motorisé limité à dominante locale.

Aider le cycliste à prendre sa place sur la chaussée

### Marquages au sol



av. Mal de Latre de Tassigny

### Voies aménagées en 2025

- avenue de Galleben
- avenue du Lac
- avenue de Bel Air
- rue de la Mathe du Bec
- route de Labagnère
- rue des Cigales / rue des Montagnottes



Soustons, ville apaisée

## Aménagements d'accompagnements

### Programmation des mesures et actions d'accompagnements de la ville apaisée

- A- avenue de Huningue : chaudidou
- B- rue de Moscou / Pontneau / Montbrun : chaudidou
- C- route de Mora : chaudidou
- D- Hardy : Etude pour le traitement traversée de la RD652
- E- avenue des Conquillots : chaudidou ou vélorue
- F- Costemale : étude pour le traitement traversées RD
- G- avenue de Galleben : vélorue
- H- avenue du Lac : vélorue
- I- rue des Cigales / rue des Magnottes : vélorue
- J- avenue de Bel Air : vélorue
- K- av. de Quina / av. de Cramat : étude piste cyclable
- Stationnement vélo : pose d'arceaux
- Guide/plan des temps de parcours à pied et à vélo
- Campagne de sensibilisation : Ville apaisée

2026

- O- Extension de la zone de rencontre coeur de ville avec la livraison de la place des Arènes
- P- rue Nougaro : voie partagée avec double sens cyclable

